



Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs

**Programme d'Action Régionale pour la promotion de la
Démocratie et de la Bonne Gouvernance.**

Août 2006

RESUME ANALYTIQUE

1. A travers la Déclaration de Dar Es Salaam (DD), les Chefs d'Etat et de gouvernement de la région des Grands Lacs ont décidé de sceller un Pacte de Sécurité, de Stabilité, et de Développement qui concrétise leur détermination à « faire de la région des Grands Lacs un espace de paix et de sécurité durable, pour les Etats et les peuples, de stabilité politique et sociale, de croissance et de développement partagés, un espace de coopération fondé sur des stratégies et politiques de convergence dans le cadre d'un destin commun ».
2. Les programmes d'action et les protocoles constituent les principaux outils de mise en œuvre du Pacte qui sont destinés à répondre aux objectifs et défis régionaux. La plupart de ces instruments prennent racine sur des initiatives existantes au niveau régional ou au niveau sous-régional. Ils devront générer des initiatives spécifiques nationales dans certains domaines pour garantir la réalisation effective des objectifs recherchés.
3. La Déclaration de Dar-es-Salaam reconnaît que les déficits accumulés en matière de gouvernance et la faillite des processus de démocratisation constituent les principaux facteurs à l'origine des conflits sociopolitiques violents dans la région. En effet, les faits marquant de la mauvaise gouvernance qui continuent à alimenter la persistance des conflits qui constituent de grands défis pour la région sont « le non respect des principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations unies et l'Acte Constitutif de l'Union africaine, les violations massives des droits de l'Homme, les disparités entre les sexes, le recours à la force pour la conquête ou la conservation du pouvoir, l'impunité des crimes divers, la mauvaise gestion des ressources publiques, les phénomènes d'exploitation illégale des ressources naturelles et de corruption ».
4. Par conséquent, le programme d'action relatif à la promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie s'est fixé comme vision : « **l'édification d'une région caractérisée par l'enracinement effectif des valeurs, principes et normes de démocratie, de bonne gouvernance et de respect des droits de l'Homme** ».
5. Pour favoriser la réalisation de cette vision, le programme d'action s'est fixé des objectifs spécifiques inspirés par les options stratégiques et les principes directeurs définis par la Déclaration de Dar –Es-Salaam, notamment :
 - le rétablissement de l'état de droit dans les pays de la région et spécialement à travers la restauration du respect de l'ordre constitutionnel et de la souveraineté populaire, la consolidation du pluralisme politique et des institutions démocratiques, le renforcement des capacités de leadership, l'amélioration de l'efficacité et de l'indépendance du système judiciaire, le rétablissement de services de sécurité

- respectueux de l'ordre constitutionnelle, la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région ;
- la consolidation des processus de démocratisation, et surtout à travers le renforcement des capacités des institutions démocratiques, le développement de la communication et de l'information, ainsi que la promotion de la participation politique et de l'autonomisation des femmes, des jeunes, de la société civile, des autres groupes vulnérables ;
 - la promotion de la gestion judicieuse des ressources de la région.
6. Il est articulé autour de trois sous-programmes :
- **Le sous-programme 1** porte sur la promotion de « **l'Etat de droit, Lutte contre les Crimes contre l'Humanité, Droits de l'Homme** » au sein duquel ont été développés trois projets:
 - Le projet relatif à la mise en place d'un Centre Régional de promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits humains et de l'éducation civique.
 - Le projet de mise en place d'un "Forum Régional sur l'Administration de la Justice et l'Application de la Loi, dans un Etat de Droit".
 - Le projet relatif à l'Initiative Régionale pour la prévention des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des crimes de génocide et pour la lutte contre l'impunité.
 - **Le sous-programme 2**, intitulé « **Renforcement du processus de démocratisation** » qui est articulé sur six projets:
 - Le Forum Régional des Parlementaires,
 - Le projet portant sur « Le Forum des femmes »,
 - Le Forum multifonctionnel des jeunes,
 - Le Comité consultatif sur les groupes vulnérables,
 - Le Forum de la Société Civile,
 - La gestion de l'Information et de la Communication,
 - **Le sous-programme 3** porte sur la « **Gestion judicieuse des ressources** » et est articulé sur deux projets:
 - Le projet de mise en place d'un forum régional anti-corruption,
 - Le projet relatif à l'initiative régionale de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.
7. Pour garantir la réalisation des objectifs du programme, les mécanismes institutionnels de mise en œuvre doivent refléter l'engagement politique des Etats concernés, les compétences techniques requises surtout au niveau des projets spécifiques ainsi que l'efficacité recherchée. Par conséquent la mise en œuvre et le suivi du programme envisagent deux niveaux de responsabilité, le niveau politique et le niveau technique.
- **Au niveau politique**, le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, est l'organe suprême qui joue le rôle d'orientation des choix stratégiques,

- d'allocation des ressources ainsi que d'évaluation des progrès du programme et de son impact sur la situation en matière de gouvernance et de démocratie. Il est appuyé par le **Comité interministériel, composé des ministres en charge de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs**, qui assure régulièrement le suivi de la mise en œuvre ainsi que par le **Secrétariat exécutif de la Conférence** qui assure la coordination des activités du suivi.
- **Au niveau technique**, le programme repose sur des structures autonomes au sein de chaque projet.
8. Dans sa mise en œuvre, le programme accordera à court terme une plus grande priorité à quatre projets :
- Le Projet 2.1.1 relatif au Centre Régional de promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits humains et de l'éducation civique,
 - Le Projet 2.1.3 relatif à l'Initiative Régionale pour la prévention des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des crimes de génocide et pour la lutte contre l'impunité.
 - Le Projet 2.2.1 relatif à la Gestion de l'Information et de la Communication
 - Le Projet 2.3.2. relatif à l'Initiative régionale de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles,
9. La mise en œuvre des activités développées dans le cadre du programme a été étalée sur une durée initiale de cinq ans pour un coût estimatif global de 23,069,750 dollars dont 18,021,300 dollars U\$ pour les quatre projets prioritaires.

DESCRIPTION du PROGRAMME

1. Analyse de situation

La Déclaration de Dar-es-Salaam reconnaît que les déficits accumulés en matière de gouvernance et la faillite des processus de démocratisation constituent les principaux facteurs à l'origine des conflits sociopolitiques violents dans la région. En effet, les faits marquants de la mauvaise gouvernance, à savoir les violations massives des droits de l'homme, les politiques d'exclusion et de marginalisation, l'impunité des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre, les disparités entre les hommes et les femmes, le recours à la violence pour atteindre des fins politiques constituent les principaux facteurs à l'origine des conflits endémiques qui sévissent dans la région des Grands Lacs. De même les systèmes politiques en vigueur dans la région restent encore caractérisés et dominés par l'institutionnalisation des modes de gestion non démocratiques, notamment l'absence de pluralisme politique et d'un consensus sur les principes constitutionnels, l'absence de la séparation des pouvoirs législatif et judiciaire et leur contrôle par l'exécutif et l'instrumentalisation du pouvoir judiciaire et des services de sécurité par le pouvoir exécutif.

Les crises socio-politiques que traverse la région des Grands Lacs ont été également exacerbées par les problèmes de gestion économique, avec l'appropriation du pouvoir par l'Exécutif, le non respect des principes de transparence et d'intégrité dans la gestion des ressources et dans la prise de décisions, l'aggravation des phénomènes de corruption et d'exploitation illégale des ressources naturelles.

La Déclaration de Dar Es Salaam reflète la volonté des Etats à réhabiliter l'Etat de droit et à enraciner les valeurs et les principes démocratiques et de bonne gouvernance, à travers la gestion transparente et responsable des ressources publiques, le fonctionnement efficace des institutions de l'Etat et la participation de tous les acteurs sociaux à la vie politique et au processus de développement. Pour concrétiser cette volonté et consolider la coopération, un programme d'actions et des protocoles d'accord spécifiques dictés par les options politiques et les principes directeurs définis par la Déclaration susvisée ont été développés.

2. Vision

Ce programme d'actions se propose de bâtir les fondements d'un espace régional de paix et de stabilité politique caractérisé par la promotion des valeurs, principes et normes de démocratie et de bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme ainsi que la coopération et la solidarité entre les Etats et les peuples de la région.

3. Objectifs spécifiques

- i) le rétablissement de l'état de droit dans les pays de la région et spécialement à travers la restauration du respect de l'ordre constitutionnel, de la souveraineté populaire, et de la séparation des pouvoirs exécutif et législatif, le renforcement de l'efficacité et de l'indépendance du système judiciaire, la promotion et la protection des droits de l'homme, la répression des idéologies discriminatoires et l'éradication des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et contre le génocide ainsi que la lutte contre l'impunité ;
- ii) la consolidation des processus de démocratisation, et surtout à travers le renforcement des capacités des institutions démocratiques, le développement de la communication et de l'information, ainsi que la promotion de la participation politique et de l'autonomisation des femmes, des jeunes, de la société civile, des autres groupes vulnérables ;
- iii) la gestion judicieuse des ressources de la région, à travers la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, la lutte contre la corruption, la promotion des principes de transparence et de l'obligation de rendre compte.

4. Stratégie.

Pour pouvoir enraciner les valeurs et les principes de bonne gouvernance et consolider les processus de démocratisation dans la région, le programme d'actions propose une approche intégrée, participative et multidimensionnelle. La stratégie consiste à développer des projets régionaux susceptibles de renforcer les capacités institutionnelles de l'Etat, de stimuler l'harmonisation des instruments politiques et juridiques pour garantir la lutte contre l'impunité des crimes politiques et économiques dans la région, enfin de contribuer à restaurer et de consolider la coopération et la solidarité dans la région. Pour ce faire, le programme sera articulé autour des projets et protocoles portant sur

- i) le renforcement des capacités de leadership et des capacités institutionnelles, à travers la recherche et la formation dans les domaines de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits humains, de l'éducation civique ;
- ii) le renforcement des capacités des systèmes de communication et d'information ;
- iii) la promotion des cadres de dialogue de concertation entre les différents acteurs politiques et sociaux, en particulier, les institutions parlementaires, la société civile, les femmes et les jeunes, les professionnels des medias, etc., afin de favoriser leur participation effective dans le processus de démocratisation, dans la restauration de la paix et de la stabilité politique ainsi que dans la promotion de la bonne gouvernance,
- iv) l'adoption de cadres juridiques coercitifs susceptibles de favoriser la lutte contre l'impunité, la lutte contre les crimes économiques, la répression des crimes de génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité.

5. Sous-programmes et projets

5.1. Sous-programme 1 : Etat de droit, Lutte contre les Crimes contre l'Humanité, Droits de l'Homme.

Il vise trois objectifs spécifiques ;

- Renforcer les capacités des institutions de l'Etat, des organisations de la société civile et des populations en matière de bonne gouvernance, de démocratie, de droits de l'homme et de l'éducation civique,
- Améliorer l'efficacité du système judiciaire et des services de sécurité;
- Lutter contre l'impunité et éradiquer les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide.

La stratégie du sous- programme repose sur (i). le renforcement des capacités institutionnelles dans les différents domaines de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits humains et de l'éducation civique, à travers la recherche et la formation et la promotion des observatoires ; (ii) la promotion de mécanismes de coopération dans le domaine judiciaire pour renforcer

l'indépendance et l'efficacité dans ce secteur et parvenir à juguler les problèmes d'impunité ;(iii) la mise en place de mécanismes politiques et juridiques susceptibles de renforcer la répression et la prévention du génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'Humanité.

5.1.1. Projets

i) Le projet portant sur le « **Centre Régional de promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits humains et de l'éducation civique** ».

Ce Centre a pour mission le renforcement des capacités institutionnelles dans les différents domaines, à travers la recherche et la formation, ainsi que la mise en place d'observatoires. Ce projet contribuera aussi à la promotion du dialogue socio-politique en jouant le rôle de facilitation de différents forums envisagés entre les différents acteurs clés.

ii) Le projet de mise en place d'un "**Forum Régional sur l'Administration de la Justice et l'Application de la Loi, dans un Etat de Droit**". Le projet est chargé de mettre en place un cadre de concertation entre les principaux acteurs de la justice (les magistrats, les membres du Barreau, les Médiateurs et les agents de l'ordre).

iii) Le projet relatif à l'**Initiative Régionale pour la prévention des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, du crime de génocide et pour la lutte contre l'impunité** dans la Région des Grands Lacs. Il vise la mise en place d'un cadre de concertation régional, le renforcement des capacités des institutions nationales ainsi que le développement et/ou le renforcement d'outils de prévention et de répression des crimes susvisés.

5.2. Sous-Programme 2: Renforcement du processus de démocratisation

Le sous programme vise les objectifs suivants;

- La promotion de l'indépendance et de l'efficacité des institutions législatives,
- la promotion de la solidarité et de la cohésion entre les peuples de la région tout en stimulant des actions affirmatives de promotion de l'égalité entre tous les citoyens et de la riche diversité culturelle,
- la promotion d'actions spécifiques pour renforcer la participation politique et l'autonomisation des femmes, de la jeunesse, de la Société civile ainsi que des groupes vulnérables;
- la promotion des systèmes de communication et d'information.

La stratégie du programme repose sur la création de cadres de concertation entre les différents acteurs, en tant que piliers du processus de

démocratisation pour favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques et stimuler la promotion de partenariats et l'harmonisation des politiques et stratégies dans la région.

5.2.1. Projets

i) Le projet relatif au « **Forum Régional des Parlements** » qui constitue principalement un cadre de dialogue et de concertation entre les parlementaires de la région. Il vise à créer ou étendre ce cadre régional parlementaire de dialogue, d'échanges d'expériences à tous les pays du champ et à le pérenniser. Enfin, le Forum des Parlements constituera aussi un instrument de plaidoyer adéquat pour stimuler la mise en œuvre du Pacte de Stabilité, de Sécurité, de Développement et en particulier des protocoles adoptés.

ii) Le projet portant sur « **Forum des femmes** » est un cadre de concertation et de dialogue, ainsi que le renforcement des capacités des femmes qui vise l'enracinement des principes de participation et d'autonomisation de la femme dans les processus de gouvernance et de développement, et l'institutionnalisation de l'intégration de la dimension genre dans les politiques des pays de la région des Grands Lacs.

iii) Le projet relatif au « **Forum multifonctionnel des jeunes** » est un mécanisme régional de concertation qui vise à promouvoir des programmes d'échange inter jeunes dans la région des Grands Lacs afin de favoriser le partage d'expériences, de forger des alliances, de développer des projets et des réseaux autour de questions d'intérêt communs, de renforcer la compréhension mutuelle parmi les jeunes dans la région.

iv) Le projet portant « **Comité consultatif sur les groupes vulnérables** » est un cadre de dialogue et d'échanges, qui a pour but la prise de conscience des différents groupes quant à leurs droits humains, et à leur donner une plus grande visibilité.

v) Le projet portant sur « **Forum de la Société Civile** » est appelé à créer un espace de dialogue ouvert et constructif permettant d'identifier les intérêts communs et de rechercher des solutions à travers la concertation et la coopération.

vi) Le projet relatif à la « **Gestion de l'Information et de la Communication** » vise la mise en place d'un cadre régional d'échange d'informations et d'expériences en matière de régulation et de promotion des médias. Il contribuera à renforcer les capacités institutionnelles pour contribuer davantage au rétablissement de la paix et de la stabilité dans la Région des Grands Lacs, à favoriser la circulation de l'information et surtout en faveur des

populations, à promouvoir l'utilisation des outils modernes de l'information et de la communication dans la région.

5.3. Sous-Programme 3 : Gestion judicieuse des ressources

Ce sous programme s'est fixé comme objectifs ;

- contribuer à développer des politiques et stratégies régionales de promotion des principes et normes de gestion transparente et équilibrée des ressources publiques ;
- doter la région de mécanismes susceptibles de s'attaquer aux problèmes de corruption et d'exploitation illégale des ressources naturelles ;
- d'enraciner les principes de transparence et d'intégrité dans la gestion des ressources ainsi que la promotion de l'éthique de responsabilité des dirigeants et leur devoir de rendre compte devant le souverain primaire ;
- de promouvoir l'indépendance et l'efficacité des institutions législatives et judiciaire dans la mise en œuvre de leurs missions de contrôle de l'Exécutif.

5.3.1. Projets

i). Le projet de mise en place d'un « **Forum régional anti-corruption** » qui constituera un cadre de concertation régional entre les organismes étatiques de lutte contre la corruption et les OSC intervenant dans ce domaine ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles.

ii). Le projet relatif à l' « **Initiative régionale de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles** » vise à promouvoir une coopération dynamique à travers le développement d'instruments et mécanismes régionaux susceptibles de contribuer à éradiquer les phénomènes de pillage des ressources de la région, à décourager l'exploitation illégale des ressources naturelles de la région, et à renforcer les institutions nationales.

6. Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre du programme reposera en priorité sur les structures nationales ou régionales existantes ainsi que sur des mécanismes fédérateurs. Elle se concentrera d'abord sur les quatre projets prioritaires arrêtés :

- Le Centre Régional de promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits humains et de l'éducation civique, étant donné qu'en plus de son rôle clé de renforcement des capacités, la mise en œuvre des projets relatifs aux différents forums sera subordonnée à son opérationnalisation ;

- L'Initiative Régionale pour la prévention des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des crimes de génocide et pour la lutte contre l'impunité ;
- L'Initiative régionale de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles,
- La Gestion de l'Information et de la Communication.

Dès l'approbation de ces projets par les Chefs d'Etat, le Secrétariat de la Conférence prendra les mesures appropriées pour la mobilisation des ressources nécessaires et pour la mise en place des structures de mise en œuvre de ces projets.

6.1. Mécanismes institutionnels

La mise en œuvre et le suivi du programme envisagent deux niveaux de responsabilité, le niveau politique et le niveau technique.

i) **Au niveau politique**, le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, est l'organe suprême qui joue le rôle d'orientation des choix stratégiques, d'allocation des ressources ainsi que d'évaluation des progrès du programme et de son impact sur la situation en matière de gouvernance et de démocratie. Il est appuyé par le Comité interministériel, composé des ministres en charge de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui assure régulièrement le suivi de la mise en œuvre ainsi que par le Secrétariat général de la Conférence qui assure la coordination des activités du suivi. Pour assurer la bonne coordination et le suivi du programme proprement dit, le Secrétariat de la Conférence devrait s'appuyer sur les autorités de tutelle des différents projets, notamment à travers une rencontre sectorielle périodique (au moins une fois l'an) des ministres qui assurent la tutelle des projets développés dans ce domaine, élargie aux représentants du Conseil d'administration du Centre régional. En effet, il appartiendra à ces derniers d'analyser et d'approuver le rapport annuel portant sur l'exécution du programme ainsi que sur ses perspectives et de les transmettre au secrétariat exécutif de la Conférence.

ii) **Au niveau technique**, le programme repose sur des structures autonomes au sein de chaque projet.

- La mise en œuvre du projet relatif au Centre repose sur des structures qui reflètent son indépendance et son autonomie autonome : (i) un Conseil d'Administration nommé par la CIRGL et qui rapporte à cette dernière sur les activités et les perspectives du projet, (ii) un Comité de gestion qui supervisera toutes les activités, (iii) un Directeur du Centre ;
- La gestion du projet relatif à l'Initiative Régionale pour la prévention des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des crimes de génocide et pour la lutte contre l'impunité sera confiée : (i) un Comité de pilotage qui rapporte aux ministres de tutelle (ministre de la justice) sur les activités du projet et les perspectives, (ii) une équipe du projet ;
- La gestion du projet portant sur l'Initiative régionale de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles reposera : (i) un Comité de

- pilotage qui rapporte aux ministres de tutelle (ministre de la justice) sur les activités et les perspectives du projet, (ii) une équipe du projet.
- La gestion du projet relatif à la Gestion de l'information et de la Communication sera placé sous la tutelle technique et administrative des Autorités de Régulation des Médias (ARM) des onze pays de la Région membres de la Conférence qui acceptent de le confier pour exécution technique à un Comité régional de coordination (Conseil régional), appuyé par un Secrétariat technique.

6.2. Coût du programme et moyens de financement

Les activités développées dans le cadre du programme pourraient s'étaler sur une durée initiale de cinq ans et pourraient coûter un budget estimatif total de 23,069,750dollars (U\$), dont 18,021,300 dollars U\$ pour les quatre projets prioritaires.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Coûts du Programme	272,703	6,566,186	5,919,716	5,738,601	4,572,246	23,069,750
<u>Projet 2.1.1:</u>	27,953	1,206,766	1,473,131	1,478,081	1,478,081	5,664,010
<u>Projet 2.1.3.:</u>	34,650	802,120	855,305	539,220	671,275	2,902,570
<u>Projet 2.3.2:</u>	34,650	629,530	728,750	677,270	734,690	2, 804,890
<u>Projet 2.2.1 :</u>	23,100	2,266,220	1,574,980	2,145,330	640,200	6, 649,830
<u>Projets des Forums</u>	152,350	1,661,550	1,287,550	898,700	1,048,300	5,048,450

Le financement du programme proviendra :

- Des contributions des états de la région des grands lacs,
- Des bailleurs de fonds bilatéraux,
- Des organisations et institutions financières internationales (Union Européenne, Nations Unies, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement,...)
- Des contributions du secteur privé et du système financier,
- Toute autre contribution en nature ou en espèces de la part de la population.

Dès l'adoption du Programme, le Secrétariat exécutif de la Conférence devra initier une stratégie de mobilisation des ressources aussi bien au niveau des

Etats membres qu'à l'endroit des partenaires au développement en leur présentant les différents projets.

7. Facteurs de réussite du programme et facteurs de risques

Les facteurs de réussite :

- Engagement manifesté par les chefs d'Etat de la région à travers la Déclaration de Dar Es Salaam,
- Engagement manifesté par les acteurs sociaux pour s'impliquer dans la mise en œuvre de la DD,
- Les différents pays ont engagés le processus de démocratisation et de décentralisation pour favoriser la participation politique des différents acteurs sociaux,
- L'engagement de la Communauté internationale à élargir leur appui à la mise en œuvre du Pacte sur la Stabilité, la Sécurité et le Développement de la RGL, et spécifiquement les questions relatives à la corruption et à l'exploitation illégale des ressources,
- Des outils développés par les mécanismes déjà en place pour la lutte contre les crimes politiques et économiques, en l'occurrence le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), la Cour Pénale Internationale (CPI),
- L'adhésion de la plupart des pays au Mécanisme Africain de Revue par les Paires du NEPAD.

Les facteurs de risques:

- La persistance de l'instabilité politique dans la plupart des pays du centre qui favorise l'impunité laisse le libre champ aux fléaux de corruption et d'exploitation illégale des ressources,
- La recrudescence des violations des Accords convenus est de temps en temps observée,
- La Société civile a de faibles marges de manœuvre en raison de faibles capacités d'interventions et de leur dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds extérieurs.

8. Annexe

Liste des projets prioritaires

Annexe : Projets prioritaires

2. Programme d'Action régional pour la promotion de la Démocratie et de la Bonne Gouvernance

2.1. Sous-programme sur « Etat de droit, Lutte contre les Crimes contre l'Humanité, Droits de l'Homme »

2.1.1. Centre Régional de Promotion de la Démocratie, de la Bonne Gouvernance, des Droits humains et de l'Education Civique.

2.1.2. Initiative Régionale pour la Prévention et la Répression des Crimes de guerre, des Crimes contre l'humanité, du Crime de génocide et pour la lutte contre l'Impunité dans la Région des Grands Lacs.

2.2. Sous-programme « Renforcement du processus de démocratisation »

2.2.1. Forum régional des Parlements

2.2.2. Forum Régional des Femmes

2.2.3. Forum Régional Multifonctionnel des Jeunes

2.2.4. Forum Régional de la Société Civile

2.2.5. Gestion de l'Information et de la Communication

2.3. Sous-programme la « Gestion judicieuse des ressources »

2.3.1. Initiative Régionale de lutte contre l'Exploitation Illégale des Ressources naturelles.